

PHASE 1

Dès mai 2017 jusqu'à fin 2017
Double sens de circulation - 30km/h
Depuis la limite du canton de VD
jusqu'au ch. de Montfleury

PHASE 2

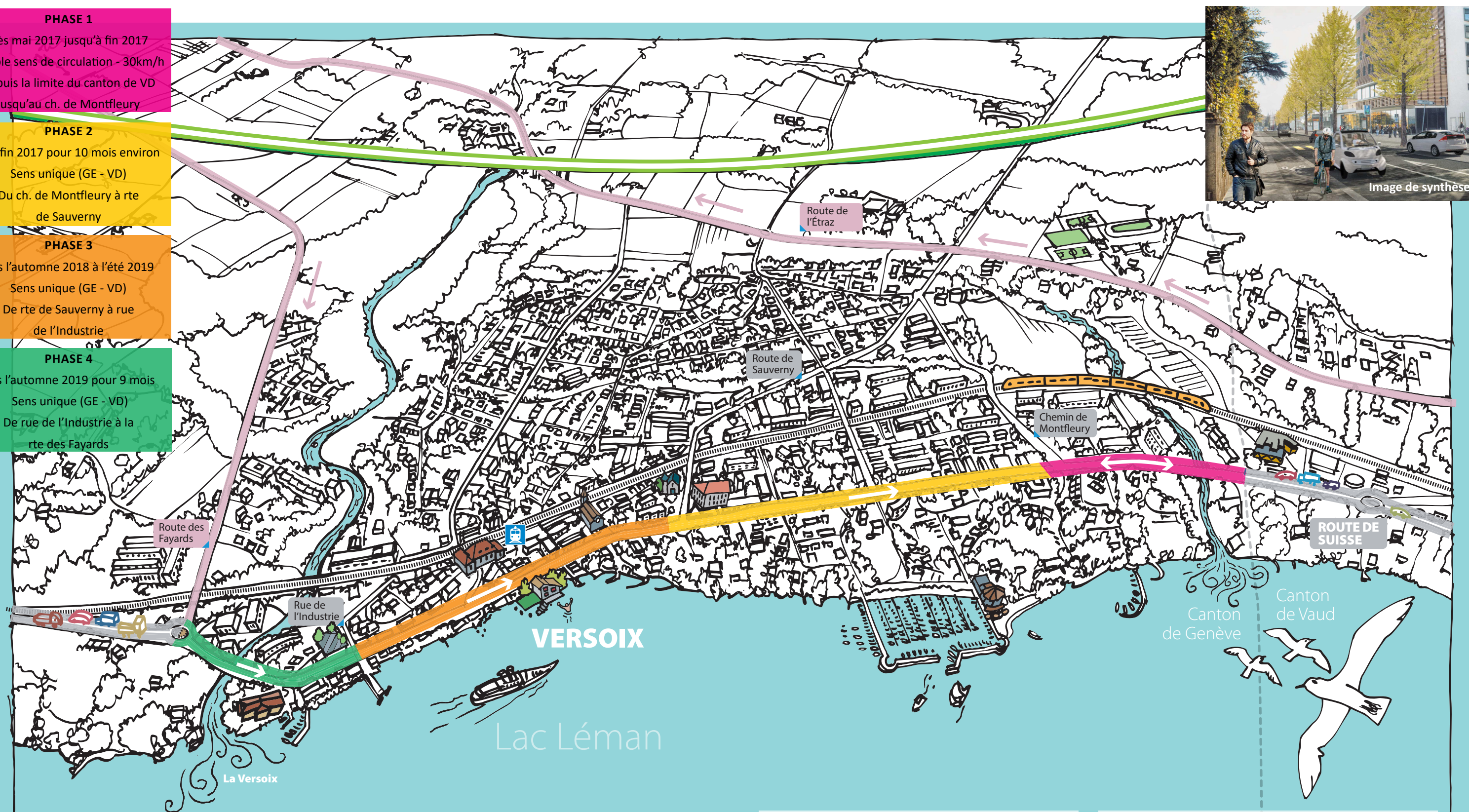
Dès fin 2017 pour 10 mois environ
Sens unique (GE - VD)
Du ch. de Montfleury à rte
de Sauvigny

PHASE 3

Dès l'automne 2018 à l'été 2019
Sens unique (GE - VD)
De rte de Sauvigny à rue
de l'Industrie

PHASE 4

Dès l'automne 2019 pour 9 mois
Sens unique (GE - VD)
De rue de l'Industrie à la
rte des Fayards



ITINÉRAIRES CONSEILLÉS

Durant les phases 2, 3 et 4, les véhicules provenant de VD en direction de GE seront déviés par la route de l'Étraz pour redescendre sur la route des Fayards



Info-service du Département de l'Environnement,
des Transports et de l'Agriculture (DETA)
Tél. 022 546 76 00
www.ge.ch/infomobilité



Mairie de Versoix • Tél. 022 775 66 00
18 route de Suisse - 1290 Versoix
Horaires : du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Ouverture prolongée : le jeudi jusqu'à 19h00
www.versoix.ch